



DEC 10 1992

L'honorable David MacDonald, C.P., Député
Président
Comité permanent sur l'environnement
Chambre des Communes
Pièce 333, Édifice de l'ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Président,

Conformément au règlement 109 de la Chambre des Communes, il me fait plaisir de vous faire parvenir ci-joint la réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent sur l'environnement, intitulé "Appauvrissement de la couche d'ozone : agir de façon responsable", qui fut déposé à la Chambre des Communes le 22 juin 1992.

Ce deuxième examen, par le Comité permanent sur l'environnement, de la question de la protection de la couche d'ozone stratosphérique arrive fort à propos. Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis le premier examen de cette question par le Comité, les nouvelles données recueillies par les scientifiques du monde entier ont confirmé la gravité et la nature à long terme de cette menace qui se présente à l'environnement de la planète toute entière. Cette constatation a eu pour conséquence que la réaction internationale a été marquée par la rapidité du changement et par une accélération importante de l'horizon temporel dans lequel on devra mettre fin à l'utilisation des substances détruisant l'ozone. Aussi le thème du rapport du Comité, "agir de façon responsable", est-il très approprié à la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, puisqu'un comportement responsable de la part des gouvernements, de l'industrie et du public sera la clé de la solution heureuse de cette question.

J'ai également eu le plaisir de constater que le rapport du Comité a abordé un autre aspect de la nécessité d'une action responsable, de la protection de la crédibilité scientifique et de l'obligation de la presse de fonder ses comptes rendus sur les faits. Il est certain que cette question a assez d'importance pour l'environnement global qu'une approche exagérée ou alarmiste pourrait avoir des conséquences graves.